



**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE DEUX-MONTAGNES**

**AVIS PUBLIC** est donné par la présente que **jeudi le quatorzième (14<sup>e</sup>) jour du mois de mai 2026 à 10 h** au salon des Bâtitseurs de la MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES, au Carrefour institutionnel régional de Saint-Eustache, 1, place de la Gare, à Saint-Eustache, les immeubles suivants seront vendus sans aucune garantie à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales, scolaires, intérêts et frais (à être déterminés), à moins que lesdites taxes, intérêts et frais ne soient payés avant 10 h le jeudi 14 mai 2026, à la soussignée, au 1, place de la Gare, bureau 301, à Saint-Eustache.

Sous réserve des dispositions du Code Municipal relatives à l'achat de tels immeubles par la municipalité, l'adjudicataire doit payer immédiatement le prix de son adjudication par chèque certifié.

De plus, la personne qui se portera adjudicataire devra produire les documents suivants :

Dans le cas d'une personne physique :

- Un document attestant de la date de naissance.

Dans le cas d'une personne morale :

- Résolution indiquant le nom de la personne autorisée à se porter adjudicataire pour cette personne morale.
-

**Pointe-Calumet**

**LOT 2 127 942**

Propriétaire inscrit : Ghislaine Banville  
Matricule : 6841-82-6081  
Taxes municipales : 166.80 \$ Taxes scolaires : 0 \$  
Frais : 250.00 \$

Désignation : Un immeuble situé en la municipalité de Pointe-Calumet, connu et désigné comme étant le lot numéro DEUX MILLIONS CENT VINGT-SEPT MILLE NEUF CENT QUARANTE-DEUX (2 127 942) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Deux-Montagnes. Tel que le tout se trouve présentement.

FAIT à Saint-Eustache ce 25e jour du mois de février deux mille vingt-six.

Le directeur général et greffier-trésorier,

---

Marc St-Pierre, M.A.P., Adm. A.